



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission de finances,

Sur le rapport de Madame Le Maire,

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, adopte à l'unanimité :**

Par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif pour l'exercice 2021 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

**En section de fonctionnement :** recettes : 225 632 € dépenses : 225 632 €

**En section d'investissement :** recettes : 501 394 € dépenses : 501 394 €

**Donne** à Madame Le Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 12 avril 2021

Le Maire

Daisy DESLANDES

Pour copie certifiée conforme.

Publiée le :

Transmis au contrôle de légalité le :

13 AVR 2021

<b>Nombre de conseillers</b>
----------------------------------

-En exercice: 11
------------------

-Présents : 10
----------------

-Votants: 11
--------------

-Pouvoirs : 1
---------------